

L'ensemble des 22 fiches RNCP sur le doctorat a vocation à être intégré dans les arrêtés d'accréditation de tous les établissements

L'ANDès et la CJC alertent les présidences et directions d'établissements d'enseignement supérieur sur les risques d'une reconnaissance partielle du doctorat au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) et leur recommandent de demander l'accréditation pour la délivrance du doctorat dans l'ensemble des 22 segments professionnels proposés. Il en va de la valorisation du diplôme de leurs docteurs sans préjuger des possibilités d'emploi qui s'offrent à eux.

Des compétences diversifiées et des emplois possibles dans tous les segments professionnels

La logique de déclinaison en « *segments professionnels* » des 22 fiches RNCP sur le doctorat, contenant toutes la même liste de « *compétences ou capacités évaluées* » et de « *types d'emplois accessibles* »¹, a été détaillée lors de la journée nationale sur le doctorat du 27 mars 2018, organisée par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI). Il s'agit de respecter « *le cadre de certifications professionnelles et avec l'ambition d'un signal sur le marché* »².

La classification en 22 « *segments professionnels* » est issue de travaux menés par le Conseil national éducation économie³, dont les objectifs visent à mieux articuler les enjeux éducatifs et les besoins économiques en France. Ces 22 segments professionnels correspondent à des **secteurs d'activité, et non à des domaines de recherche, ni à des métiers.**

Les compétences retenues dans ce cadre ne sont pas dépendantes de la discipline du doctorat. Elles sont transférables à d'autres activités que la recherche, comme le souligne la **liste diversifiée de types d'emplois accessibles** après l'expérience du doctorat.

Ces fiches RNCP constituent un **message adressé aux secteurs économiques** dans lesquels les docteurs pourront poursuivre leur carrière. Cet outil sera particulièrement profitable aux entreprises qui ne connaissent que peu le doctorat et les compétences transverses qu'il apporte. Le message est également profitable aux nouveaux docteurs, aux doctorants et aux candidats au doctorat pour affiner leurs projets de carrière, ainsi qu'aux écoles doctorales pour accompagner au mieux la montée en compétences des doctorants.

Accréditer l'ensemble des 22 fiches RNCP : une nécessité pour valoriser toutes les opportunités

Une communication des services du MESRI, datée du 6 avril 2018, demande aux présidences et directions des établissements habilités à délivrer le doctorat, de préciser les segments professionnels pour lesquels ces derniers auront l'accréditation de délivrance du diplôme. Cette note précise qu'« il n'est pas question de créer les conditions d'une insertion limitée pour tel ou tel doctorat, mais de favoriser une reconnaissance du doctorat la plus élevée et large possible ».

L'ANDès et la CJC invitent les établissements de l'enseignement supérieur à aller au bout de la logique inclusive portée par les fiches RNCP doctorat, en demandant leur accréditation pour la délivrance du doctorat dans l'ensemble des 22 segments professionnels. D'une part, pour un établissement, ne pas déclarer une ou plusieurs des 22 fiches revient à renoncer à sa visibilité du point de vue de toute une

1. http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Enseignement_superieur/50/7/fiches_RNCP_docteurs_pour_CNESER_915507.pdf

2. http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Doctorat/01/6/01-GOUJU_fiches_RNCP_doctorat_27_mars_2018_926016.pdf

3. http://cache.media.education.gouv.fr/file/CNEE/15/3/Recommandations_-_CNEE_-_Creation_des_conseils_sectoriels_nationaux_et_relance_conseils_perfectionnement_507153.pdf



partie du secteur économique. D'autre part, pour un établissement, ce choix complexifiera les opportunités d'emploi de ses titulaires de doctorat si les employeurs d'un segment professionnel se tournent progressivement vers le vivier de docteurs d'autres établissements qui communiqueront dans leur direction, en contradiction avec la préoccupation des établissements du devenir de leurs diplômés. L'objectif est que, indépendamment de la fiche RNCP doctorat consultée, donc pour tous les segments professionnels, les recruteurs puissent trouver des correspondances avec un profil qu'ils souhaitent recruter.

Plus généralement, une fiche RNCP doctorat est un **outil institutionnel de communication à destination d'un segment professionnel**. La note du 6 avril indique que « pour des établissements plus spécialisés ou de plus petite taille, ce choix peut être mûri différemment, prenant en compte les caractéristiques des écoles doctorales concernées et affichant ainsi une spécialisation de l'établissement ». Cependant, **même pour des établissements spécialisés, il est important de ne décourager aucun secteur professionnel** de se rapprocher des laboratoires de recherche : au-delà d'une sensibilisation des futurs docteurs, ces rapprochements pourront se traduire par des collaborations transdisciplinaires ou, plus largement, pourront nourrir l'innovation, dans un environnement socio-économique qui évolue rapidement.

À propos de l'ANDès

L'ANDès est l'association nationale des docteurs. Fondée en 1970 et reconnue d'utilité publique depuis 1975, elle rassemble les docteurs de toutes disciplines, quel que soit leur âge, leur statut professionnel, qu'ils résident en France ou à l'étranger.

L'ANDès a trois missions principales :

- promouvoir le doctorat : mettre en avant la valeur ajoutée que représente l'expérience professionnelle du doctorat pour révéler les compétences des docteurs ;
- mettre les talents des docteurs au service de la société : contribuer au décloisonnement des sphères professionnelles en positionnant les docteurs comme « passeurs de frontières », tirer parti de l'expertise et des savoirs-faire des docteurs pour relever les défis du monde de demain ;
- créer et mettre en synergie les réseaux de docteurs : augmenter la visibilité collective des docteurs, permettre à chacun de développer son réseau professionnel, favoriser les interactions entre créateurs de réseaux.

À propos de la CJC

La CJC (Confédération des Jeunes Chercheurs) est une association de loi 1901, nationale et pluridisciplinaire. Elle regroupe une quarantaine d'associations de doctorant-es et de docteur-es en emploi non permanent, bénévolement impliquées dans la valorisation du doctorat et sa reconnaissance en tant qu'expérience professionnelle. Au niveau national, de par son expertise sur le doctorat, elle est une interlocutrice privilégiée des pouvoirs publics (Gouvernement, Parlement, Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche...) et de toute structure souhaitant échanger sur le sujet (associations, entreprises, syndicats...). Au niveau européen, elle participe à la réflexion sur le doctorat et les jeunes chercheur-es par l'intermédiaire de la fédération d'associations EURODOC, dont elle est membre fondatrice.